

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-04

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230217-D2023_04-DE



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération

15 12 11

DATE DE LA CONVOCATION

13/02/2023

Séance du Vendredi 17 février 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept février à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents : BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé,
DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN
Jean-Luc, HAMEON Yoann, ROCHER Catherine

Absents excusés :

ALLEYRAT Paul qui a donné pouvoir à HAMEON Yoann
FONTAINE Corentin, qui a donné pouvoir à BOURGES Manel

Absente :

MENET Sophie

DJORDJEVIC Cécile est désignée secrétaire de séance

OBJET : Approbation du Budget Primitif 2023

Monsieur le maire commence par remercier la commission finances et le secrétariat en charge de la comptabilité pour le travail réalisé afin de présenter un budget à l'équilibre en prenant en compte tous les paramètres budgétaires surtout avec la marge de manœuvre très restreinte dans la section de fonctionnement.

Il s'assure que chaque élu a bien reçu les données chiffrées des propositions budgétaires pour 2023 en même temps que la convocation.

Le tableau remis aux élus est un tableau détaillé dans lequel chaque opération est mentionnée tant en dépenses qu'en recettes pour chacune des sections (Fonctionnement et Investissement).

Le Budget Prévisionnel 2023 présenté se décompose ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT

• Dépenses :

- | | |
|---|-------------|
| - Chapitre 041 - Opérations patrimoniales | 50 536.11€ |
| - Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | 45 897.98€ |
| - Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 61 942.74€ |
| - Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | 288 009.52€ |
| - Chapitre 23 – Immobilisations en cours | 415 138.34€ |

• Recettes :

- | | |
|---|-------------|
| - Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 373 177.89€ |
|---|-------------|

- Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections	100.00€
- Chapitre 040 – Opérations patrimoniales	50 536.11€
- Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	50 706.39€
- Chapitre 13 – Subventions d’investissement	387 004.30€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

• Dépenses :

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	419 206.88€
- Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	179 680.00€
- Chapitre 014 – Atténuations de produits	42 985.40€
- Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre section	100.00€
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	142 567.73€
- Chapitre 66 – Charges financières	6 605.14€
- Chapitre 68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 145.80€

• Recettes :

- Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	260 802.70€
- Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses	19 095.53€
- Chapitre 73 – Impôts et taxes	40 000.00€
- Chapitre 731 – Fiscalité directe	381 893.42€
- Chapitre 74 – Dotations et participations	81 161.00€
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	12 338.30€

Le budget ainsi présenté s’équilibre en section d’investissement à hauteur de 861 524.69€ et en section de fonctionnement à hauteur de 795 290.95€.

Après délibération et à l’unanimité, les membres du conseil présents et représentés approuvent le budget primitif 2023.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte
Transmis en Préfecture le 20 février 2023
Publié le 20 février 2023**

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance,
Cécile DJORDJEVIC



Le maire,
Jean-Luc GERMAIN




Envoyé en préfecture le 23/02/2023

Reçu en préfecture le 23/02/2023

Publié le



ID : 077-217701796-20230217-D2023_04-DE